

# La maltraitance : Quelques pistes pour savoir la reconnaître

Marie Beaulieu, Ph.D.

AREQ 2014



Chaire de recherche sur la maltraitance  
envers les personnes âgées

Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Aline ne profite pas de son argent, mais ses enfants le font.

*Soustraire de l'argent, faire pression pour hériter, c'est aussi ça la maltraitance.*



AVEC LA MALTRAITANCE, LA VIE EST MOINS ROSE QU'ON PENSE.

Victime ou témoin, agissez : **1 888 489-2287** Ligne Aide Abus Aînés



[maltraitanceaines.gouv.qc.ca](http://maltraitanceaines.gouv.qc.ca)



# Introduction

- Phénomène largement médiatisé (incidents versus prévention).
- Suscite des sentiments de divers ordres.
- Connus depuis 30 ans : travaux dans la lutte contre la maltraitance envers les enfants et violence conjugale.
- Terme générique qui cache de nombreuses manifestations.
- Importance de briser des mythes : la maltraitance
  - ne se manifeste pas que par des actes criminels,
  - ne se manifeste pas que par des actes qui relèvent du droit civil,
  - n'est pas vécue que par des gens « vulnérables ». (Wahl, 2011)

# Partie 1

# Reconnaitre la maltraitance envers les personnes âgées

# La **MALTRAITANCE** envers les aînés

Changer le regard

Préface de Marguerite Blais

Marie Bouliou

Johannie Bergeron-Patenaude



Chaire de recherche sur la maltraitance  
envers les personnes âgées  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Centre de recherche  
sur le vieillissement



Institut québécois  
de recherche sur  
le vieillissement



**On ne le dira jamais assez,  
la maltraitance est inacceptable  
dans un Québec du XXI<sup>e</sup> siècle.  
(Blais, 2012)**

# Réfléchissons

1. S'agit-il de maltraitance si la personne maltraitante est inconnue de l'aîné?
2. S'agit-il de maltraitance si les actes reprochés ne se sont produits qu'une seule fois?
3. S'agit-il de maltraitance si la personne maltraitante ne voulait pas délibérément causer du tort à la personne âgée?

# Énoncé 1

**La maltraitance comprend tant des actes de négligence que de violence (V/F)**



# Définition

**« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et que cela cause du tort ou de la détresse à une personne âgée ».**

(OMS, 2002)

# Formes

## Formes de maltraitance

- Violence physique
- Violence sexuelle
- Violence psychologique et émotionnelle
- Violence matérielle ou financière
- Négligence
- Violation ou atteinte aux droits de la personne

# Conséquences

- Psychologiques (atteinte à l'estime de soi, perte d'autonomie cognitive, dépression).
- Physiques (blessures, maladie, faible indice de masse corporelle, grande perte d'autonomie physique).
- Matérielles (absence ou limites de bien ou de moyens financiers) .
- Sociales (isolement).

## Énoncé 2

**Au Canada une personne aînée sur cinq résidant à domicile est maltraitée ou l'a déjà été au moins une fois depuis qu'elle est aînée (V/F)**

10 à 15 % des personnes âgées au Québec subiraient de la maltraitance



## Énoncé 3

L'organisation des soins en milieu d'hébergement (telle que l'heure des levers et des couchers) peut être considérée comme une forme de maltraitance (V/F)

- Les politiques et/ou pratiques organisationnelles peuvent causer préjudice aux aînés en milieu d'hébergement.
- Les actes peuvent être posés par le personnel, par des proches ou des membres de la famille + résidents entre eux

(Beaulieu, 2007)

- Les pratiques issues de politiques organisationnelles peuvent être « jugées violentes ou agressantes » (Beaulieu, 2007) par les aînés résidents (Beaulieu, 2007; Charpentier & Souillère, 2007).
- Par exemple :
  - privilégier l'horaire de travail plutôt que les besoins des aînés;
  - manque de formation du personnel;
  - manque de soutien organisationnel;
  - nombre insuffisant de personnel;
  - utilisation de contention chimique ou physique non justifiée

(Lachance & Beaulieu, 2010)



## Énoncé 4

La maladie d'Alzheimer (ou une autre maladie connexe) peut constituer un facteur de vulnérabilité à la maltraitance chez les aînés qui en sont atteints (V/F)

- Les aînés qui sont aux prises avec des troubles cognitifs sont considérés, dans la littérature scientifique, comme un groupe présentant un très grand degré de vulnérabilité face à la maltraitance (Cooney et al., 2006; Cooper, Selwood, Blanchard et al., 2009a; Coyne et al., 1993; Dyer et al., 2000; Maas et al., 2008; Yan & Kwok, 2010).
- Prévalence de la maltraitance chez les aînés présentant des pertes cognitives :
  - 11,9 % (Coyne et al., 1993), États-Unis;
  - 18 % (Yan & Kwok, 2010), Chine;
  - 52 % (Cooper et al, 2009a) Royaume-Uni;
  - 52 % (Cooney et al., 2006) Royaume-Uni.

Mais en quoi sont-ils plus vulnérables?

- Les troubles du comportement connexes pourraient engendrer des réactions de négligence et de maltraitance
  - (Astrom, 2004; Colin-Shaw, 2004; Cooney, Howard & Lalor, 2006; Coyne, 2005; DeHart & Webb, 2009; Hawes, 2002; Neremberg, 2002; Robitaille, 1985; Sasaki, Arai, Kumamoto, Abe, Arai & Mizuno, 2007; Terreau, 2007).
- Un aîné ayant des pertes cognitives entraîne chez lui une perte d'autonomie fonctionnelle, donc une augmentation du besoin d'assistance et d'aide.
- Cette faible condition de santé combinée aux problématiques comportementales entraîne une augmentation du stress et l'épuisement de l'aidant (qui sont des facteurs de risque importants de maltraitance)
  - (Coyne et al., 1993; Maas et al., 2008; Wiglesworth et al., 2010; Yan & Kwok, 2010)

# Facteurs de vulnérabilité

- la perte autonomie cognitive (Cooney et al., 2006; Cooper, Selwood, Blanchard et al., 2009b; Coyne et al., 1993; Dyer et al., 2000; Maas et al., 2008; Yan & Kwok, 2010)
- la perte d'autonomie fonctionnelle; (Biggs et al., 2009; Fulmer et al., 2005; Lowenstein & al., 2009; Laumann et al., 2008; Pillemer & Finkelhor, 1988; Comijis et al., 1998)
- les symptômes dépressifs (Fulmer et al., 2005) ;
- l'isolement social; (Brozowski & Hall, 2003; Fulmer et al., 2005; Lachs & Pillemer, 2004)
- les expériences antérieures de violence ou de négligence (Fulmer et al., 2005)

## **Partie 2**

# **Le bénévolat des aînés pour contrer la maltraitance**

# Les baby boomers

Selon études comparées: des **différences de choix de secteurs de bénévolat** entre les générations, notamment les **55 ans et plus**.

**Avec les baby-boomers, le portrait change**

Ils veulent une **retraite active et agréable**

Ils souhaitent s'engager dans l'action bénévole...

**ET**

Ils sont **indépendants**

Ils comptent sur **eux-mêmes**

Ils veulent **s'autodéterminer**

# Changement du bénévolat

La littérature indique que le **bénévolat est en changement radical** du fait:

1. **temps disponible**
2. transformations dans les **valeurs et attentes** des bénévoles
3. selon leur **communauté d'appartenance** (à quoi ils s'identifient).

# Quelques témoignages

## Ils/elles aiment:

Convivialité (40% des plus de 60 ans),

**Contact, échanges (socialiser)**

**Découvrir un univers inconnu** (12% à 19% selon l'âge)

**Sentiment d'utilité sociale**

## Ils/elles déplorent:

manque de **moyens financiers** à leur disposition

**manque de considération**

remboursement **des frais** de déplacement

**65 ans et plus : allègement de leurs responsabilités,**

etc.

Charles Fleury (fév. 2013). La participation associative chez les personnes âgées de 55 ans ou plus. ISQ. Données Sociodémographiques - En bref, Volume 17, numéro 2



# Grandes étapes de l'engagement bénévole

- recrutement
- accueil
- formation
- soutien/encadrement
- reconnaissance
- fidélisation

# Les rôles

En lutte contre la maltraitance, le **caractère informel** de l'accompagnement bénévole favorise l'instauration d'une **relation de confiance** qui devient privilégiée pour suivre l'évolution de la situation et informer les intervenants professionnels au besoin.

Les professionnels des réseaux publics reconnaissent que les bénévoles **comblent un manque de service** spécifique en lutte contre la maltraitance au sein de la communauté et **rejoignent**, entre autres, **certaines personnes âgées qui ne se sentent pas prêtes à recevoir de l'aide d'intervenants formels.**

# La spécificité de l'action

L'action bénévole de lutte contre la maltraitance comprend :

- écoute téléphonique
- soutien émotionnel
- prévention
- sensibilisation et éducation populaire
- conseils financiers
- accompagnement
- référence aux différentes ressources
- gestion des plaintes
- médiation

# Champ d'action dans une approche intersectorielle

Cette question est cruciale !

Les bénévoles assurent le **lien relationnel**, entre autres à travers des actions que les professionnels d'autres services ne peuvent dispenser. Ex. aller chercher un aîné pour l'amener vers un service (banque, tribunal ou autre).

L'engagement bénévole de professionnels retraités pose la question de la frontière avec les services formels. Le **bénévole pourrait-il être vu comme un substitut d'un travailleur salarié?**

# Impacts dans la vie des aînés

Bien que n'ayons rien trouvé dans la littérature en LMA, cet élément est crucial dans une perspective de gérontologie critique misant sur **l'autodétermination de l'aîné** et sa capacité d'expression, sans nier le **besoin de protection** dans des circonstances particulières.

# Conclusion

Au plan social, dans un contexte de vieillissement de la population, il y a une double pertinence à encourager et soutenir le bénévolat dans la lutte contre la maltraitance :

- a) l'amélioration de la **qualité de vie** des aînés en général et de ceux susceptibles d'être maltraités
- b) la réflexion déjà bien amorcée sur le **sens citoyen** du bénévolat dont celui des boomers et des aînés actuels lesquels sont le plus susceptibles de s'engager auprès d'autres aînés.

# Conclusion

- La lutte contre la maltraitance est une responsabilité collective
- Chaque citoyen a un rôle à jouer
  - Importance de reconnaître,
  - Importance d'agir,
  - Importance de travailler en tant que maillon d'un long cordon intersectoriel de promotion
- Vos actions doivent toujours se coordonner à la capacité d'autodétermination de l'aîné concerné

...par la manière dont une  
société se comporte avec ses  
vieillards, elle dévoile sans  
équivoque la vérité  
– souvent soigneusement  
masquée –  
de ses principes et de ses fins.  
(de Beauvoir, 1970, p. 140)



# Quelques ressources

- Coordonnateurs régionaux de lutte contre la maltraitance (Agence de la Santé et des Services Sociaux)
- Ligne Aide-Abus-Aînés **1-888-489-2287**
- Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS dont la mission CLSC)
- Police
- Autorité des marchés financiers
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse

Nous joindre

[www.maltraitancedesaines.com](http://www.maltraitancedesaines.com)



Chaire de recherche sur la maltraitance  
envers les personnes âgées

Research Chair on Mistreatment of Older Adults